

Dès le lundi 2 janvier 2023

À MANOM

MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À 1 FOIS PAR SEMAINE

POURQUOI REDUIRE LA FRÉQUENCE À 1 COLLECTE ?

- 1** Se conformer aux habitudes des foyers
67 % des foyers présentent leur bac maximum 1 fois par semaine et pour le reste, les bacs ne sont pas pleins.
- 2** Contrôler les dépenses de carburant
En 2021, 200 000L de carburant ont été consommés pour la collecte des déchets.
- 3** Limiter l'impact environnemental de la collecte
Limiter le nombre de camions sur les route permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

VOS JOURS DE COLLECTE

Si vous êtes en apport volontaire, vous n'êtes pas concernés par le changement des jours de collecte.

+ Collecte des ordures ménagères : Lundi

Rattrapages : ➤ Lundi 10 avril ➤ samedi 08 avril
➤ Lundi 1^{er} mai ➤ samedi 29 avril
➤ Lundi 08 mai ➤ samedi 06 mai
➤ Lundi 29 mai ➤ samedi 27 mai
➤ Lundi 25 décembre ➤ samedi 23 décembre
➤ Lundi 1^{er} janvier 2024 ➤ samedi 30 décembre 2023

+ Collecte des emballages : Mercredi

Rattrapage : ➤ Mercredi 1^{er} novembre ➤ samedi 04 novembre

Dès le lundi 2 janvier 2023

À MANOM

MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À 1 FOIS PAR SEMAINE

POURQUOI REDUIRE LA FRÉQUENCE À 1 COLLECTE ?

- 1** Se conformer aux habitudes des foyers
67 % des foyers présentent leur bac maximum 1 fois par semaine et pour le reste, les bacs ne sont pas pleins.
- 2** Contrôler les dépenses de carburant
En 2021, 200 000L de carburant ont été consommés pour la collecte des déchets.
- 3** Limiter l'impact environnemental de la collecte
Limiter le nombre de camions sur les route permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

VOS JOURS DE COLLECTE

Si vous êtes en apport volontaire, vous n'êtes pas concernés par le changement des jours de collecte.

+ Collecte des ordures ménagères : Lundi

Rattrapages : ➤ Lundi 10 avril ➤ samedi 08 avril
➤ Lundi 1^{er} mai ➤ samedi 29 avril
➤ Lundi 08 mai ➤ samedi 06 mai
➤ Lundi 29 mai ➤ samedi 27 mai
➤ Lundi 25 décembre ➤ samedi 23 décembre
➤ Lundi 1^{er} janvier 2024 ➤ samedi 30 décembre 2023

+ Collecte des emballages : Mercredi

Rattrapage : ➤ Mercredi 1^{er} novembre ➤ samedi 04 novembre

COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS RÉSIDUELS ?

- 1** Trier **TOUS** les emballages
Dans les sacs transparents/bacs à couvercle jaune
- 2** Déposer son verre dans les Points d'Apport Volontaire dédiés
- 3** Composter ses biodéchets quand c'est possible
Dès janvier 2024 la collecte séparée des biodéchets (restes alimentaires, végétaux) deviendra obligatoire.
- 4** Adopter des poules
Une poule peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets par an (épluchures de légumes, pâtes, salade...).
- 5** Penser à des solutions alternatives
Recyclage, réutilisation, don location ou échanges.
- 6** Apporter en déchetterie les déchets qui pourront être valorisés



Toutes les infos sur :
le Pass Déchet, les collectes, le tri des déchets , les déchetteries, le compostage, les encombrants...

SUIVEZ-NOUS agglo-thionville.fr
#agglotionville #CAPFT



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?



Sur vos collectes ?

Contactez le service Environnement au
03 82 526 526 ou environnement@agglo-thionville.fr

COMMENT RÉDUIRE VOS DÉCHETS RÉSIDUELS ?

- 1** Trier **TOUS** les emballages
Dans les sacs transparents/bacs à couvercle jaune
- 2** Déposer son verre dans les Points d'Apport Volontaire dédiés
- 3** Composter ses biodéchets quand c'est possible
Dès janvier 2024 la collecte séparée des biodéchets (restes alimentaires, végétaux) deviendra obligatoire.
- 4** Adopter des poules
Une poule peut consommer jusqu'à 150 kg de déchets par an (épluchures de légumes, pâtes, salade...).
- 5** Penser à des solutions alternatives
Recyclage, réutilisation, don location ou échanges.
- 6** Apporter en déchetterie les déchets qui pourront être valorisés



Toutes les infos sur :
le Pass Déchet, les collectes, le tri des déchets , les déchetteries, le compostage, les encombrants...

SUIVEZ-NOUS agglo-thionville.fr
#agglotionville #CAPFT



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?



Sur vos collectes ?

Contactez le service Environnement au
03 82 526 526 ou environnement@agglo-thionville.fr